

III. - RAVITAILLEMENT

1° BAISSÉ DES PRIX

Un arrêté résidentiel du 6 Janvier 1947 abaisse, à compter de cette date, de 5% les prix de tous produits, d'origine locale, et de 10% le taux de marque applicables, à tous les stades du commerce, aux produits de toutes natures.

Un projet de décret en cours d'examen prévoit l'extension de la réduction de 5% susmentionnés, aux prix des Services aux consommateurs ou aux utilisateurs, ainsi qu'aux prix des produits destinés à être exportés. Il contient en outre certaines précisions qui ne figurent pas dans le texte actuellement en vigueur.

S'écartant de la règle adoptée en France, où la baisse de 5% est applicable aux prix des produits importés, mais où les taux de marque ne subissent aucune diminution, il maintient les dispositions de l'arrêté du 6 Janvier 1947 rappelées au premier alinéa ci-dessus.

2° PAIN

Grâce à une importante subvention du Gouvernement Français et conformément aux suggestions de la Sous-Commission dite du « circuit du pain », le prix de cette denrée a été maintenu en dépit de l'augmentation des frais de monture et de la prime de panification. Par voie de conséquence, les prix de la farine et de la semoule vendues en remplacement du pain ont été diminués. En revanche, les prix des pâtes alimentaires et du couscous rapide ont dû être augmentés.

3° VIANDE

Les bons animaux de boucherie continuent à être rares et les cours sur pied se maintiennent élevés.

Cependant les bouchers semblent avoir fait un réel effort pour freiner la hausse et sur certains points la baisse de 5% est appliquée.

Les agneaux de lait sont encore peu nombreux et se paient cher; toutefois, il est à préciser que l'augmentation des apports journaliers va bientôt permettre d'enregistrer une baisse sensible.

La décision prise par le Gouvernement de mo-

toriser plusieurs brigades de Douanes et l'organisation d'une surveillance spéciale de la frontière algérienne pour empêcher les sorties clandestines signalées depuis plusieurs mois, contribueront de façon certaine à améliorer la situation actuelle du marché du bétail.

Prix maximum au kilo

	Prix maximum au kg.	
	30/12/46 au 5/1/47	13/1/47 au 19/1/47
<i>Bœuf :</i>		
sur pied.....	70 »	70 »
cheville.....	130 »	130 »
détail.....	200 »	190 »
<i>Mouton :</i>		
sur pied.....	77 »	67 »
cheville.....	165 »	145 »
détail.....	190 »	180 »
<i>Agneau :</i>		
sur pied.....	117 »	105 »
cheville.....	215 »	200 »
détail.....	240 »	220 »
<i>Porc :</i>		
sur pied.....	115 »	107 »
cheville.....	160 »	152 »
détail.....	190 »	175 »

4° LAIT

Les apports dans les magasins municipaux sont stationnaires, la baisse de 5% doit y être intégralement appliquée à partir du 20 Janvier.

Beaucoup de producteurs continuent à vendre directement au public des quantités importantes de lait dont les prix ne peuvent être contrôlés.

5° POISSON

Les apports de poisson au Marché Central de Tunis, pendant le mois de Décembre 1946, ont atteint 270.761 kg. contre 411.051 kg. pour le mois de Novembre.

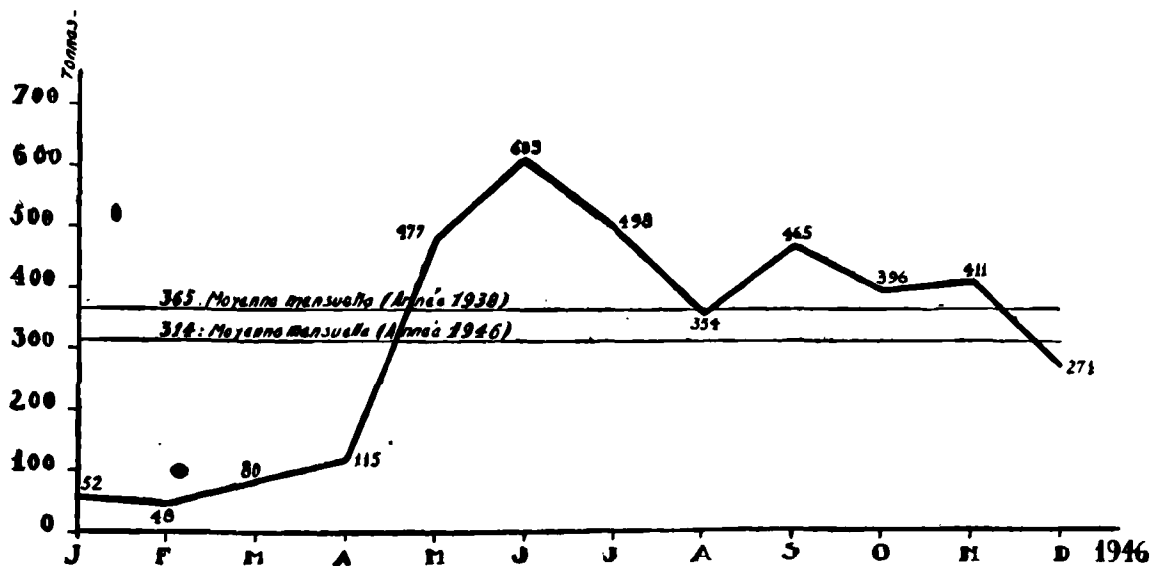
Ce chiffre, bien qu'inférieur à celui du mois dernier, dépasse largement la quantité du mois correspondant de l'année 1945 (113.773 kg.) mais non celle des mêmes mois d'avant guerre (315.144 kg. en 1938, 355.424 kg. en 1937).

Cette diminution d'apporte a entraîné, par voie de conséquence, une hausse appréciable du prix

moyen du kilo de poisson: 71,20 au mois de Novembre, 85 au mois de Décembre.

Toutefois certains espèces de poissons (loups en particulier) ont été spécialement abondantes sur le marché (8.515 kg. en Novembre; 26.433 kg. en Décembre). A noter, toutefois, que cette abondance n'a pas été suivie d'une baisse parallèle de prix, ce dernier s'étant maintenu à une moyenne de 168 fr., alors qu'il atteignait au mois dernier 128,40. Cela est dû au fait que la faiblesse relative de l'apport total n'est pas sans réagir sur les prix de chaque catégorie de poisson.

Arrivages de poissons au Marché Central de Tunis



6° FRUITS ET LEGUMES

Pour les fruits comme pour les légumes, les

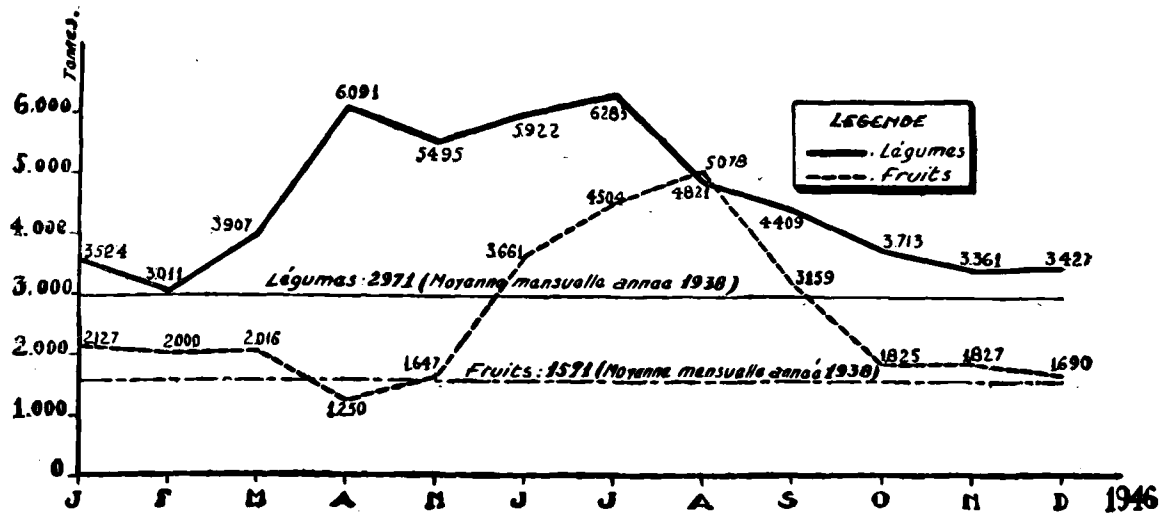
lois de l'offre et de la demande ont joué de façon à faciliter considérablement le succès de la politique de baisse.

	Apports moyens journaliers (en kg.)		Prix maximum au kg. (détail)	
	27/12/46 au 2/1/47	24/1/47 au 30/1/47	27/12/46 au 2/1/47	24/1/47 au 30/1/47
Oranges	30.000	42.415	27,10	26,70
Mandarines et Clémentines.....	10.540	11.740	27,70	24,60
Citrons	2.500	2.620	31,45	28

LEGUMES

	Apports moyens journaliers (en kg.)		Prix maximum au kg. (détail)	
	1 ^{er} /1/47 au 7/1/47	22/1/47 au 28/1/47	1 ^{er} /1/47 au 7/1/47	22/1/47 au 28/1/47
	Pommes de terre.....	26.010	25.585	34,75
Choux-fleurs	7.055	13.570	35,15	17,40
Choux	4.425	4.800	18,40	15,40
Carottes	5.910	8.872	9,40	8,70

Arrivage des légumes au Marché Central de Tunis



7^e PRIX DES PRODUITS CONTINGENTES APRES LA BAISSÉ DE 5%

Sucre : Fr. 24,50 le kilo.

Savon : contenant au moins 60% d'acide gras :
fr. 27,50 le kg.; contenant au moins 50% d'acide
gras : fr. 24,50 le kg.

Huile d'olive extra : 126 fr. le litre.

1 ^{re} qualité	121	—
2 ^{me} qualité	115	—
fdikh	110	—
lampante	105	—

Huile d'arachide : 81 fr. le litre;

Café : 98 fr. le kg.;

Riz : 21 fr. le kg.;

Beurre : 345 fr. le kg.;

Thé : 429 fr. le kg.;

Poivre : 394 fr. le kg.;

Lait sucré : 17 fr. 50 la boîte;

Lait non sucré : 14 fr. 50 la boîte;

Vin rouge ordinaire : 114 fr. le degré hectolitre;

Vin blanc : 50 fr. de plus par hectolitre que le
vin rouge ordinaire.